



Compte-rendu de la séance spéciale de la commission extra-municipale du temps long de la Ville de Cahors

Mardi 17 mai 2022, à 18h30

Salle de la Bourse (34, place Claude-Rousseau 46000 CAHORS)

Présent(e)s : Serge BATHENDIER, Flavien BERNARD, Noujoud BOUGRINE, Cécile CANALE, Anne-Céline DAPORTA, Karenne DAY, Magali DELJARRIT, Pierre DUBERNET de GARROS, Gaël JACQ, Christelle MAZEYRIE, Denis PACAUD, Anne-Marie REY-GOLLIET, Alain SAN JUAN, Hayet SOUDANI, Christophe TILLIE, Johann VACANDARE, Nathalie VAURS.

Excusé(e)s : Emmanuelle ANDLAUER, Christine COUTAREL, Françoise FAUBERT, Alice FREYTET, Alexandre GACOIN, Julie GIVERNE, Isabelle LAPEZE, Mathieu LARRIBE, Françoise de MEIXMORON, Joëlle PAOLI, Abel RACHI, Francesco TESTA.

Absent(e)s : Sylvain GINIER, Hélène LENEVEU-RIVIERE, Philippe PELISSIER, Emmanuel VIEILLARD.

Johann VACANDARE, adjoint au maire en charge de la transition écologique et de la participation citoyenne, introduit la séance de la commission extra-municipale du temps long.

Il remercie les membres pour leur participation à cette sixième séance consacrée à l'adoption du règlement de l'appel à projets citoyens et à la concertation menée en présence des habitants de la place Chapou et du programmiste retenu dans le cadre du projet de réaménagement. Il rappelle que la municipalité a souhaité associer de nouveau les membres de la commission extra-municipale du temps long à la démarche de concertation engagée très en amont de la mise en chantier. Il confirme que les propositions précédemment formulées ont été analysées, étudiées et prises en compte par les élus municipaux et par les services de la collectivité qui en ont fait part au programmiste.

Denis PACAUD, conseiller municipal délégué en charge de la démocratie participative, remercie Gaël JACQ qui anime cette séance. Il lui cède la parole.

Gaël JACQ rappelle l'ordre du jour et procède à l'appel des membres. Il propose aux membres d'adopter exceptionnellement le compte-rendu de la séance du 11 mai 2022 en introduction de la prochaine séance.

1. Adoption du règlement de l'appel à projets citoyens.

L'animateur rappelle que l'ensemble des membres a reçu la deuxième version du projet de règlement le 13 mai 2022.

Il précise que cette adoption fait suite à différentes phases de réflexion et de propositions engagées depuis le mois de février dernier : séance plénière du 9 février 2022 (formulation de propositions ayant servi de base à la rédaction d'un projet de règlement),

réunion du groupe de travail dédié au déploiement de l'appel à projets citoyens le 11 mai 2022 (apport d'amendements sur le projet de règlement), séance plénière du 11 mai 2022 (discussion engagée autour des amendements proposés sur le projet de règlement).

Gaël JACQ invite les membres à formuler leurs remarques sur la deuxième version du projet de règlement.

Denis PACAUD précise que le règlement pourra faire l'objet d'évolutions chaque année. Ces modifications permettront d'apporter des simplifications et des ajustements suite à cette première année expérimentale.

Serge BATHENDIER propose de remplacer, en page 6 (section relative aux modalités de sélection), « n'est pas incompatible » par « est compatible avec ».

Gaël JACQ soumet le règlement au vote. Le règlement est adopté à l'unanimité.

L'animateur de séance suggère de passer au troisième point inscrit à l'ordre du jour : Questions diverses.

2. Questions diverses

Nathalie VAURS demande si le Conseil municipal pourra être amené à remettre en cause le choix des projets lauréats que fera la commission extra-municipale du temps long. Johann VACANDARE indique que l'attribution d'une subvention relève réglementairement d'une délibération du conseil municipal mais qu'il suivra les choix de la commission et de ses membres à qui la municipalité a confié le déploiement de l'appel à projets citoyens.

Denis PACAUD indique que le règlement de l'appel à projets citoyens sera présenté en séance du Conseil municipal le 23 mai 2022 et qu'une conférence de presse sera organisée pour présenter ce nouvel outil participatif au plus grand nombre.

Johann VACANDARE rappelle que la Journée citoyenne se tiendra le samedi 21 mai 2022 sur les allées Fénélon.

3. Concertation en présence des habitants de la place Chapou et du programmiste retenu dans le cadre du projet de réaménagement.

Johann VACANDARE introduit brièvement l'atelier. Les membres de la commission extra-municipale du temps long prennent place autour de plusieurs tables, aux côtés d'habitants de la place Chapou.

Nathalie BONNEVIDE, architecte programmiste, indique que Filigrane Programmation a été recruté par la Ville de Cahors dans le cadre du projet de réaménagement de la place Chapou. Elle précise que le rôle du programmiste n'est pas de dessiner la place mais d'intervenir en amont des architectes et des urbanistes. Leur rôle est en effet d'aider la collectivité à faire des choix sur les fonctions et les usages de la place Chapou, notamment autour des questions suivantes :

- Quelle place pour le stationnement ?
- Quelle place pour le végétal ?
- Quels liens avec les commerces ?

- Quel lien avec le marché ?

Nathalie BONNEVIDE précise que plusieurs rencontres ont été organisées afin d'alimenter des propositions qui seront faites à la collectivité. Elle rappelle que cette nouvelle étape de concertation intervient dans le cadre d'une phase de diagnostic et d'état des lieux. Des choix, des alternatives, des variants, des invariants vont ainsi émerger. Elle précise que d'autres étapes de concertation permettront au programmiste d'approfondir certains sujets et de rédiger un cahier des charges. Nathalie BONNEVIDE indique que la collectivité arbitrera, au final, sur le lancement ou non du projet.

L'objectif de la réunion publique est de comprendre les points suivants :

- Comment les habitants et les usagers s'approprient la place ?
- Comment est-elle utilisée ?
- Quelle est son identité dans le centre-ville de Cahors ?
- En quoi cet espace doit être différent ou complémentaire des autres espaces publics de Cahors ?
- Quels sont les attendus de ce réaménagement de la place Chapou ?

L'atelier de concertation débute avec une première série de questions, l'exercice consistant à caractériser la place Chapou d'aujourd'hui puis la place Chapou souhaitée pour demain :

- En tant que riverains, où vivez-vous sur la place Chapou ?
- En tant qu'usagers, où stationnez-vous votre véhicule sur la place Chapou ?
- Plus généralement, que faites-vous sur la place Chapou ? Qu'est-ce que vous n'y faites pas ?

À l'issue des échanges, le rapporteur de chaque table prend la parole dans le cadre d'une séquence de restitution.

a. La place Chapou aujourd'hui

Une première habitante indique que cette place est perçue comme une place de stationnement. Elle précise que l'accessibilité est difficile et que des chutes ont récemment été constatées. Les personnes avec poussettes, notamment, sont en difficulté. Il s'agit, selon elle, d'une place commerçante, de la place qui accueille un marché typique et rendu singulier par ses parasols, ses produits commerciaux. Elle estime que c'est l'âme de la ville : « si on ne vous voit pas au marché, on s'inquiète ». Les jours de marché, le café, le restaurant, les commerces, la halle et les événements sont des facteurs de convivialité.

Un autre habitant indique que c'est une place de parking bruyante. Il juge que la cathédrale n'est pas mise en valeur. Le marché fait partie du patrimoine de la ville : ce serait, selon lui, une erreur de le positionner ailleurs. Il précise que les arbres implantés sur la place sont appréciés.

Cécile CANALE ajoute que ce qui caractérise aujourd'hui la place est la présence de commerces de proximité. La statue de Jean-Jacques CHAPOU est, selon elle, invisible et noyée au milieu des voitures. La place est désorganisée en matière de circulations. C'est un lieu de passage important. Les immeubles aux façades rénovées sont, selon les membres présents à cette table, très beaux. Les arbres sont appréciables et la cathédrale est peu mise en valeur et très peu accessible.

Anne-Marie REY-GOLLIET évoque le stationnement qui gâche, selon elle, cet espace public. Elle considère que le marché constitue l'identité de la ville. La place est dotée d'un aspect historique trop peu mis en valeur, selon elle. Les arbres apportent de l'ombre et rafraichissent cet espace public.

Karenne DAY indique que c'est un espace convivial lors des jours de marchés et à l'occasion des festivals qui se tiennent sur la place Chapou. La place actuelle du stationnement est associée à une idée d'encombrement. Le mot patrimoine est jugé adapté pour décrire cet espace. Elle mentionne le passage des pèlerins sur cette place qui est, pour eux, l'un des souvenirs majeurs de leur passage à Cahors.

b. La place Chapou de demain

Karenne DAY indique que la place Chapou devrait être un lieu de rencontre, un lieu doté de davantage de verdure, d'une fontaine à eau. Elle souhaiterait que ce lieu devienne un lieu de pause, une place vivante et ouverte. La notion d'adaptabilité est, selon elle, importante : les besoins d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les besoins de demain. Karenne DAY estime que la place Chapou mériterait d'être une vraie « grande place », une place qui fait notre identité et où sont mis en avant l'art et le patrimoine.

Une habitante souhaite que le marché soit maintenu sur la place Chapou, sous les tilleuls dont l'odeur est appréciée. L'habitante indique qu'il serait souhaitable de rendre la place aux piétons. La mise en place d'un dépôt minute permettrait de répondre aux besoins des habitants et des commerçants. Il conviendrait, selon elle, de prévoir un stationnement pour les vélos. Anne-Céline DAPORTA précise que cela devrait concerner à la fois les vélos des personnes qui sont de passage sur la place mais également ceux des habitants du quartier qui ne disposent pas nécessairement de lieux de stationnement au sein de leur logement ou de leur immeuble. Cela inciterait d'ailleurs les habitants de la place à adopter davantage le vélo plutôt que la voiture comme moyen de déplacement.

L'habitante reprend la parole pour partager son souhait de faire de cet espace un lieu qui soit plus convivial. À ce titre, le nombre actuel de bancs est jugé insuffisant. Il faudrait, selon elle, pouvoir s'asseoir sur cette place. Il conviendrait par ailleurs de mettre davantage en avant le patrimoine avec une signalétique et des panneaux de médiation. Alain SAN JUAN juge qu'il conviendrait de revoir l'entrée de la cathédrale. Anne-Céline DAPORTA précise que ce réaménagement des cheminements mériterait de concerner à la fois le cheminement vers la cathédrale et le cheminement au sein de la cathédrale elle-même.

Un habitant propose que la place Chapou soit dotée de davantage de verdure, d'abris à vélos sécurisés pour les habitants. Il souhaiterait que le parvis de la cathédrale soit piéton. Il indique à ce titre qu'il n'y a plus, dans les autres villes de France et sur les places publiques telles que la place Chapou, de parkings comme il y en avait par le passé. L'habitant rappelle que Jean-Jacques CHAPOU est un résistant assassiné : la statue, qui n'est pas imposante, est néanmoins mal positionnée. Il faudrait qu'elle reste sur la place Chapou mais à un autre endroit. Selon l'habitant, les pavés pourraient être utilisés pour créer des cheminements vers la cathédrale : il faudrait, selon lui, clarifier l'organisation de la circulation. Alain SAN JUAN confirme que le

revêtement du sol pourrait constituer une forme de signalétique. L'habitant indique qu'une partie du marché se retrouve désormais sur la place Galdemar : il serait selon lui souhaitable de poursuivre cette dynamique afin qu'il y ait moins d'étals concentrés sur la place Chapou.

Cécile CANALE rappelle que l'esprit de la discussion au sujet de la statue de Jean-Jacques CHAPOU était de mieux valoriser la mémoire du résistant. Christophe TILLIE propose que cette statue soit positionnée dans la cour de la préfecture. Cécile CANALE souhaiterait que l'on puisse flâner, qu'il y ait une vraie raison de s'arrêter sur la place Chapou qui est actuellement un lieu de passage. Pierre DUBERNET de GARROS indique qu'une construction moderne, vitrée et offrant une transparence sur la place permettrait d'avoir une structure qui attire les passants. Cela pourrait fonctionner comme un pôle, un lieu central où les gens resteraient, à l'image des kiosques implantés sur les places publiques à la fin du XIX^{ème} siècle.

Un habitant note que la place Chapou a actuellement deux temporalités principales : le temps du marché, minoritaire, et le temps du stationnement, majoritaire. Il serait intéressant de prendre en compte les temporalités dans le cadre de ce projet de réaménagement. L'architecte programmateuse précise qu'une étude de stationnement a été menée et qu'une explication pourra être donnée au sujet du fonctionnement actuel du stationnement. Cette étude a permis d'identifier les temporalités et les usages différenciés du stationnement. Elle a permis de questionner les usagers, les commerçants et les riverains sur les attentes en matière de stationnement.

Anne-Marie REY-GOLLIET indique avoir retenu la nécessité de créer un axe piétonnier reliant la rue du Château-du-Roi à la rue Nationale, en passant par la place de la Libération et la place Chapou. Il conviendrait, selon elle, de libérer l'espace devant la cathédrale. Il faudrait que cette place soit un espace civique et culturel. Elle rappelle que cette place est le lieu des manifestations. Elle ajoute que la place bénéficie d'un caractère intime. Elle n'est peut-être pas, selon Anne-Marie REY-GOLLIET, le lieu le mieux adapté pour accueillir des grands événements.

L'architecte programmateuse remercie les participants et indique que leurs propositions vont être analysées.